

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 29 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 21 juin 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Neuvic.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

M. André Alanore qui a donné pouvoir à M. Jean Stöhr,
Mme Maryse Badia qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère,
M. Jean-Marc Bodin qui a donné pouvoir à M. Gérard Vinsot,
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Marie-Hélène Pommier,
M. Marc Bujon qui a donné pouvoir à Gilles Magrit,
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à Mme Marilou Padilla Ratelade,
M. Pierre Fournet qui a donné pouvoir à M. Alain Fonfrède,
Mme Frédérique Fraysse qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen,
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Nathalie Delcouderc-Juillard,
M. Jean-Pierre Guitard qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson,
Mme Nathalie Le Gall qui a donné pouvoir à M. Jean-François Michon,
Mme Martine Leclerc qui a donné pouvoir à M. Gilles Chazal,
M. Jean-Marc Michelon qui a donné pouvoir à Mme Laurence Boyer,
Mme Christiane Monteil qui a donné pouvoir à M. Pierre Chevalier,
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à M. Daniel Poigneau,
Mme Martine Pannetier qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil,
M. Marc Ranvier qui a donné pouvoir à M. Philippe Pelat,
Mme Valérie Sérurier qui a donné pouvoir à Mme Annie Gonzalez,
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade,

Mme Véronique Bénazet, excusée (non représentée),
M. Éric Bossaert, excusé (non représenté),
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté),
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté),
M. Bernard Couzelas, excusé (représenté),
Mme Christine Da Fonseca, excusée (non représentée),
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée),
M. Michel Lefort Lary, excusé (représenté),
M. Didier Péneloux, excusé (représenté),
Mme Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),
Mme Sylvie Prabonneau, excusée (non représentée),
M. Joël Pradel, excusé (représenté),
M. Bernard Rouge, excusé (non représenté),
Mme Christine Rougerie, excusée (représentée).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 11/07/2017

Le président,



Françoise Béziat est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 76 // pouvoir(s) = 19 // votants = 95

Convention de bénévolat

Dans le cadre des activités proposées par le service « Action Sociale », le président précise que les services périscolaires, extrascolaires et le centre d'animation de la vie sociale s'appuient sur un réseau de bénévoles.

Pour assurer le fonctionnement du service, il est envisagé de faire appel à des bénévoles pour les missions suivantes :

- accompagner les équipes d'animation dans le cadre de sortie durant les activités extrascolaires ;
- animer les ateliers d'alphabétisation, de langue étrangère et ateliers culturels ;
- encadrer des activités périscolaires et extrascolaires ;
- participer à l'animation des rendez-vous conviviaux du centre d'animation.

Il indique qu'une convention définissant les conditions d'intervention des bénévoles au sein du service est établie par l'autorité territoriale.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide de faire appel à des bénévoles pour assurer les missions suivantes au sein du service « action sociale » :
 - accompagner les équipes d'animation dans le cadre de sortie durant les activités extrascolaires ;
 - animer les ateliers d'alphabétisation, de langue étrangère et ateliers culturels ;
 - encadrer des activités périscolaires et extrascolaires ;
 - participer à l'animation des rendez-vous conviviaux du centre d'animation
- autorise le président à signer les conventions définissant les conditions d'intervention des bénévoles au sein du service « action sociale ».

Pour extrait conforme,
À Neuvic, le 29 juin 2017
Le président,
Pierre Chevalier

